



MAURITIAN EQUESTRIAN SPORTS FEDERATION

REGLEMENTS DE LA MAURITIAN EQUESTRIAN SPORTS FEDERATION Janvier 2005

1. **Introduction**
2. **Concours de Saut d'Obstacles**
3. **Code de Conduite**

1.0 INTRODUCTION

Tout cavalier représentant la MESF s'engage contactuellement à respecter les règlements suivants:

1.1 Tout participant, de par son application pour une licence fédérale ou de par son acceptation d'une nomination à la MESF accepte d'être lié par les statuts de la MESF, ses règlements, les décisions prises par le Comité Executif et les autres autorités compétentes de la MESF en accord avec le Comité Executif.

1.2 Chaque participant doit s'assurer qu'il connaît ces règlements et se tenir au courant des changements qui y sont apportés.

2.0 REGLEMENT POUR CONCOURS DE SAUT D'OBSTACLES

2.1 Hauteurs, nombre d'obstacles et de combinaisons, barèmes.

CATEGORIE	HAUT	Soubas.	Max Com	Max Ef	Max Obs	Barème
BENJAMIN	50	NON	0	8(1 tour)	8	1 tour ss chrono
CADET	60 / 70	NON	1 double	10	9	1 tour + bar ou intégré
VETERAN	60 / 70	NON	1 double	12	11	1 tour + bar ou intégré
JUNIOR	70 / 80	NON	1 double	10	9	1 tour + bar ou intégré
ESPOIR	80 / 90	NON	1 double	12	11	1 tour + bar ou intégré
VETERAN	80 / 90	NON	1 double	12	11	1 tour + bar ou intégré
JEUNES CHEVAUX	80 / 90	NON	1 double	10	11	2 tour, sans chrono, (pas de prix)
CHEVAUX E	80 / 90	OUI	2 doubles	8	10	au choix
CHEVAUX D	90 / 1M	OUI	1 d + 1 triple/2 d	13	10	au choix
CHEVAUX C	1 m / 1.10	OUI	au choix	15	10	au choix
CHEVAUX B	1.10 /	OUI	au choix	15	10	au choix

Mauritian Equestrian Sports Federation
Ile Maurice

Phone : 258 5353 / 255 6018 Fax : 696 7088 / 208 9033

Email : mesfed@intnet.mu



MAURITIAN EQUESTRIAN SPORTS FEDERATION

	1.20					
CHEVAUX A	1.20 / 1.30	OUI	au choix	15	10	au choix

2.2 Chevaux acceptés dans les catégories :

- Junior (Chevaux E-D)
- Espoir (Chevaux E-D-C)
- Vétéran (OPEN)

2.2 Tenue de concours

Benjamin – Cadet : Pantalon – Polo blanc
 Junior – Vétéran : Pantalon blanc – Polo ou Chemise blanche
 Espoir : Pantalon blanc – chemise blanche – cravate
 Catégories E-D-C-B-A : Pantalon blanc – chemise de concours (poignets et cols blancs, cravatte blanche, veste d'équitation (noir, vert foncé, bleu marine et gris foncé).

P.S : Pantalon crème autorisée pour les filles
 Chemise et cravate ou chemise à col pour les filles

Bombe : à 3 points d'attache. Doit être attachée à la détente et pendant l'épreuve.

Bottes d'équitation ou bottines et chaps d'équitation : obligatoires

2.3 Changement de catégorie

A/Descendre de catégorie :

- Faire une lettre à la fédération avec raisons évoquées (Changement de cavaliers, cheval problèmes ...)
- Elimination trois concours consécutifs.

B/Monter de catégorie :

- une fois que le cheval obtient un total de 150 points il doit monter de catégorie.
- Si la M.E.S.A demande à un cheval de monter de catégorie, il aura la moyenne de ses points pour les concours suivants, au lieu de points d'absence.

2.4 Classement des chevaux

Barème

De 1 à 3 chevaux	1 ^{er} 10pts	2 ^e 3pts			
De 4 à 5 chevaux	1 ^{er} 30pts	2 ^e 20 pts	3 ^e 10pts		
De 6 à 10 chevaux	1 ^{er} 40pts	2 ^e 30pts	3 ^e 20pts	4 ^e 10pts	
De 11 chevaux à monter	1 ^{er} 50pts	2 ^e 40pts	3 ^e 30pts	4 ^e 20pts	5 ^e 10pts

2.5 Classement de l'année

A/Championnat Poney

Le total des 4 concours sera comptabilisé

Absence : les points du nombre maximum de participants pendant l'année plus 10.

B/Championnat Chevaux

Le total des 5 meilleures performances sur les 6 concours de l'année

Absence : les points du nombre maximum de participants pendant l'année plus 10.

Mauritian Equestrian Sports Federation
Ile Maurice

Phone : 258 5353 / 255 6018 Fax : 696 7088 / 208 9033

Email : mesfed@intnet.mu



MAURITIAN EQUESTRIAN SPORTS FEDERATION

3.0 CODE DE CONDUITE

3.1 General

Aucun concurrent ne doit lors d'un concours:

- a) Se conduire de façon choquante pour le public
- b) Discuter avec un officiel ou utiliser un langage déplacé ou menaçant ou avoir une attitude impolie ou menaçante vis à vis d'un officiel.
- c) Maltraiter de quelque façon que ce soit un cheval à l'intérieur ou à l'extérieur de l'aire de concours.
- d) Utiliser de façon abusive ou excessive la cravache ou les éperons
- e) Utiliser l'action du mors et/ou de n'importe quelle partie de l'harnachement avec brutalité dans le but de punir le cheval et de telle façon que ce soit une cause de douleur ou de gêne pour le cheval.
- f) A la détente ou n'importe où dans l'enceinte du concours, permettre qu'un cheval:
 - i) soit battu
 - ii) saute une barre ou un obstacle qui soit tenu en main
 - iii) saute un oxer dont le 2eme élément soit plus haut que le 1er
 - iv) saute un obstacle dans la mauvaise direction.
- g) Permettre en connaissance de cause ou autrement qu'un cheval dont il est responsable prenne part à une compétition sous l'influence d'un produit interdit, y compris l'alcool et des substances chimiques. Cette personne sera tenue responsable si des analyses révèlent la présence de produits interdits.
- h) Refuser de façon déraisonnable qu'un cheval qui vient de participer ou va participer à 1 compétition subisse un test si la demande est faite par les autorités responsables ou le comité organisateur
- i) Prendre des produits interdits. Dans le cas où une analyse révélerait la présence dans son corps de produits interdits, celui-ci serait en contavention avec ce règlement.
- j) Refuser de donner un échantillon de ses 'liquides corporels' pour permettre de contrôler la présence de produits interdits
- k) Se conduire de telle façon que cela porte préjudice à la réputation et aux intérêts de la MESF
- l) Refuser de façon déraisonnable d'aider les officiels ou les membres du Comité Exécutif de la MESF dans leurs investigations concernant des plaintes pour mauvaise conduite par des membres de la MESF.
- m) Faire une fausse déclaration, orale ou écrite, à un officiel de la MESF concernant tout cas couvert par les règlements alors qu'il ne peut pas ou ne devrait pas croire que ce soit la vérité.
- n) Prendre part à un concours et/ou transporter des chevaux à une compétition sans une licence fédérale de compétition.
- o) prendre part à une compétition pour laquelle le cavalier et le cheval ne sont ni qualifiés ni éligibles.

Mauritian Equestrian Sports Federation
Ile Maurice

Phone : 258 5353 / 255 6018 Fax : 696 7088 / 208 9033

Email : mesfed@intnet.mu



MAURITIAN EQUESTRIAN SPORTS FEDERATION

- p) Ayant confirmé sa disponibilité pour prendre part en tant que membre d'une Equipe Nationale Mauricienne, refuser d'en faire partie sans raison valable.
- q) Dans le cas d'une suspension de la MESF, prendre part à des événements MESF, représenter ou aider n'importe quel autre membre de la MESF ou de n'importe quelle d'autre fédération nationale étrangère durant cette suspension de tout droit et privilège de participation.

End
Rev Mar 06